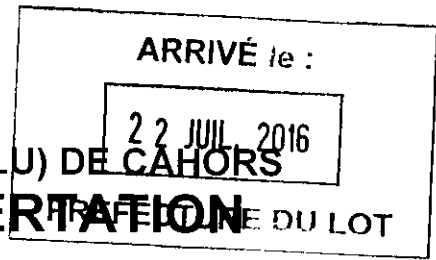


PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE CAHORS
BILAN DE LA CONCERTATION



En date du 18 avril 2014, la commune de CAHORS a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 août 1977 et révisé le 17 décembre 1984 et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Dans sa délibération, la commune a défini les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de cette procédure :

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- possibilité d'écrire au maire,
- articles sur le site Internet de la ville,
- réunions publiques (thématiques, territorialisées ou spécifiques aux projets stratégiques portés par la collectivité),
- panneaux d'exposition.

La commune et la commission urbanisme se réservent le droit d'affiner à chaque étape décisive d'élaboration du PLU (Diagnostic, PADD, ...) les modalités de concertation.

Dès l'engagement de la procédure, la commune a mis en œuvre les actions retenues en matière de concertation du public, à savoir :

(cf. dossier de PLU : partie administrative / bilan de la concertation)

☉ Mise à disposition d'un registre de concertation, destiné aux observations de toute personne intéressée mis à disposition du public, tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture et possibilité d'écrire au maire.

Le registre a été ouvert à partir du 18 avril 2014 mis à la disposition du public, 72, rue Wilson à Cahors. La population, informée de la tenue de ce registre, a ainsi pu faire part de ses observations pendant toute la durée d'élaboration du PLU.

A la date d'arrêt du PLU :

- 25 observations et 2 courriers ont été consignés dans le registre de concertation : elles concernent la demande de classement de terrains en zone constructible ou inconstructible, des remarques d'ordre général et des demandes en lien avec la modification du POS intervenue antérieurement.

- 13 courriers ont été adressés au maire de Cahors pendant la phase de concertation ; ils concernent la demande de classement de terrains en zone constructible.

Ces requêtes ont été examinées tout au long de l'élaboration du PLU. Ces demandes ont permis de préciser le projet de PLU lorsqu'elles étaient compatibles avec les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de PLU de Cahors.

☉ Article sur le site internet de la Ville de Cahors

Des informations relatives à l'élaboration du PLU ont été mises en ligne au fur et à mesure de l'avancée de la procédure :

- Information de la prescription du PLU,
- Informations et articles relatifs à la tenue des différentes réunions publiques et ateliers (24 juin 2014, 18 septembre 2015 et 6 avril 2016)
- Mise en ligne du support présenté lors de la réunion publique du 24 juin 2014 et des ateliers du 18 septembre 2015
- Information du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 18 décembre 2014 et mise en ligne du PADD
- Planning indicatif de la procédure

◆ Article sur le site internet du Grand Cahors

Le site internet du Grand-Cahors renvoi sur le site internet de la ville de Cahors. Informations générales en lien avec la réunion publique du 6 avril 2016.

● Réunions publiques (thématiques, territorialisées ou spécifiques aux projets stratégiques portés par la collectivité)

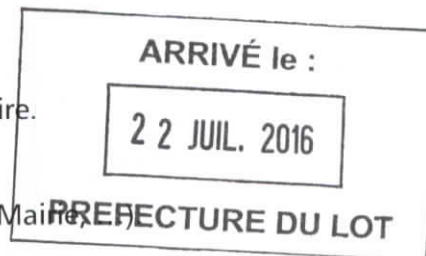
Plusieurs réunions publiques ont eu lieu :

◆ Réunion publique 24 juin 2014 :

Cette réunion portait sur le diagnostic et les enjeux du territoire.

Le public a été informé de cette réunion par :

- Diffusion d'un communiqué de presse aux médias
- Avis au public affiché dans les lieux publics (Hôtel Wilson, Mairie, ...)



◆ Deux ateliers de concertation 18 septembre 2015 :

Pour chacun des ateliers une organisation en deux temps :

Premier temps : rappel du contexte législatif, du calendrier d'élaboration et de la démarche PLU, rappel du PADD

Deuxième temps : présentation du zonage « simplifiée » par secteur et échanges sur les attentes des riverains.

Les panneaux d'exposition étaient présentés dans la salle de réunion.

18H00 atelier 1 : les quartiers périphériques (Lacapelle, Saint Cirice, Les Ramonets, Saint Henri et Larosière),

20H00 atelier 2 : la boucle (centre ville) et les quartiers de Bégoux-Le Payrat, Lagravette et Lamothe-Bellevue

Le public a été informé de cette réunion par :

- Conférence de presse aux médias le 7 septembre 2015
- Information relayée sur le site MEDIALOT du 7 septembre 2015, dans la presse article La Dépêche du 10 septembre 2015, Cahors Mag du début septembre 2015
- Affichage dans les lieux publics (Hôtel Wilson, Mairie, ...).
- Affichage sur les panneaux lumineux de la commune.
- Information sur le site internet de la commune de CAHORS (www.mairie-cahors.fr).

◆ Réunion publique 6 avril 2016 :

Cette réunion a permis de présenter à la population le projet de PLU avant arrêt. Parallèlement, des panneaux d'exposition étaient présentés dans le hall du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Le public a été informé de cette réunion par :

- Diffusion d'un communiqué de presse aux médias le 29 mars 2016.
- Information relayée sur le site MEDIALOT et dans la Vie Quercynoise du 31 mars 2016.
- Affichage dans les lieux publics (Hôtel Wilson, Mairie, Espace Caviolle ...).
- Affichage les panneaux lumineux de la commune.
- Information sur le site internet de la commune de CAHORS (www.mairie-cahors.fr).
- Information sur le site internet du Grand-Cahors (www.grandcahors.fr).

● Panneaux d'exposition

Tout au long de l'élaboration du PLU, une exposition a été organisée sur la procédure, le diagnostic et le PADD comprenant :

- Panneau 1 : Mode d'emploi et contexte du PLU
- Panneau 2 : Diagnostic socio-économique
- Panneau 3 : Diagnostic socio-économique et déplacements
- Panneau 4 : Diagnostic Environnement consommation foncière et paysage
- Panneau 5 : Enjeux
- Panneau 6 à 8 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Ces panneaux ont été exposés, au fur et à mesure de l'avancement du PLU :

- Espace Clément Marot en septembre 2015, en lien avec l'atelier de concertation du 18 septembre 2015
- Hall de l'hôtel administratif Wilson de septembre 2015 à avril 2016

- Rez de Chaussée de l'Hôtel de Ville du 4 au 10 avril 2016, en lien avec la réunion publique du 6 avril 2016
- Salle Caviolle depuis le 22 avril 2016

Autres informations et concertation réalisée :

✿ **Article dans le bulletin communal CAHORS MAG :**

Tout au long de l'étude, la commune a publié des informations relatives au PLU dans son bulletin communal :

- Cahorsmag n° 63 septembre 2014 : "Pour une meilleure cohérence du Territoire"
- Cahorsmag n° 64 novembre 2014 : « Dossier Cahors à la campagne »

✿ **Article dans la presse régionale :**

Tout au long de l'étude, plusieurs articles ont été publiés notamment

- Le Petit Journal 03/07/2014 « Elaboration d'un nouveau PLU pour Cahors »
- La Dépêche du Lot 26/06/2014 « le futur PLU stoppera « le laisser faire et le laisser aller »
- La Dépêche du Lot 29/09/2015 "Les habitants donnent leur avis sur le développement urbain »
- Le Petit Journal du 14 au 20 avril 2016 : "PLU de Cahors concertation et présentation du projet politique"

Au-delà de la concertation du public, deux réunions avec les Personnes Publiques Associées et Consultées ont permis de recueillir leurs observations sur le projet de PLU :

- le 16 juin 2014: présentation du diagnostic et des enjeux de la commune,
- le 1er décembre 2014 : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- le 22 mars 2016 : présentation du projet de traduction réglementaire du PADD dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement et le zonage.

Les observations formulées par les personnes publiques associées et consultées sur le projet de PLU pendant la phase d'étude ont été prises en compte dans le projet arrêté lorsqu'elles respectaient les orientations générales d'aménagement et de développement définies dans le PADD.

Les modalités de concertation du public, fixées par la délibération du Conseil municipal de Cahors en date du 18 avril 2014, ont bien été mises en œuvre et complétées.

La concertation menée a permis de recueillir les avis des différents acteurs du territoire, ce qui a conduit la commune à affiner son projet, dans le respect des orientations d'aménagement fixées dans le PADD de Cahors.

ARRIVÉ le :

22 JUIL. 2016

PREFECTURE DU LOT